

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021**Rapports n° CP 2021-167**

**DISPOSITIFS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS ISSUS LA COP ÎLE-DE-FRANCE
2020, 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES ET FONDS D'URGENCE
INONDATIONS : 1ÈRE AFFECTATION 2021-CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 2ÈME
AFFECTATION 2021**

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de présenter, lors de la prochaine séance du Conseil régional, un bilan des mesures prises depuis 2016 par la Région pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles sur le plateau de Saclay.

Décide de présenter, lors de cette même séance, les prochaines mesures prévues en ce sens ».

Exposé des motifs :**MIEUX ÉVALUER LES EFFETS DE L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY POUR
DONNER UN SENS CONCRET À LA POLITIQUE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »**

Dans la continuité du Grand Paris voulu par le président Nicolas Sarkozy, l'exécutif régional a, depuis 2015, plus que pour aucun autre territoire, concentré une part très importante d'aides régionales à l'aménagement du territoire de Saclay et à ses activités industrielles et de recherche.

Outre un bilan de l'impact concret de ces aides économiques qui reste à réaliser, il apparaît indispensable aujourd'hui de dresser le bilan et les perspectives environnementales précis de cette politique.

Si, à l'image de la convention signée en septembre 2020 entre la Région et l'EPA Paris-Saclay, les nombreux projets concernant ce territoire ne manquent jamais d'affirmer leurs préoccupations environnementales, les acteurs locaux de l'environnement et les agriculteurs n'ont pu, de leur côté, que constater la disparition continue de terres agricoles au grès des aménagements réalisés sur le plateau de Saclay. Une disparition qui se poursuit actuellement.

A l'heure où l'exécutif régional entend lancer une politique d'aménagement « Zéro Artificialisation Nette » et « Zéro Émission Nette », cette politique ne peut se contenter de slogans et de déclarations d'intentions. Elle doit porter une attention particulière aux territoires d'Île-de-France où les enjeux d'artificialisation des sols et d'urbanisation sont particulièrement prégnants, entre autres le triangle de Gonesse et le plateau de Saclay. Et elle doit, le cas échéant, en tirer les conséquences. C'est pourquoi il convient :

- dans un premier temps, de dresser un bilan clair des mesures qui depuis 2016 ont pu permettre, ou non, de stopper l'artificialisation des terres sur le plateau de Saclay,
- dans un second temps de présenter de nouvelles mesures concrètes à brève échéance pour enrayer ce phénomène sur ce territoire.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

